KPMG SA
28 avenue Maréchal de Lattre de
Tassigny
BP 547
50105 Cherbourg-En-Cotentin

Association Femmes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association Femmes
2 Rue Cotis Capel 50100 Cherbourg-En-Cotentin

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
28 avenue Maréchal de Lattre de
Tassigny
BP 547
50105 Cherbourg-En-Cotentin

Association Femmes

2 Rue Cotis Capel 50100 Cherbourg-En-Cotentin

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association Femmes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Femmes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cherbourg-En-Cotentin, le 20 juin 2024

KPMG SA



Thierry CHAMPION

Associé

Nom de l'Etablissement : **Association Femmes consolidé**

BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

	ACTIF	31 DECEMBRE 2023			31 DECEMBRE 2022
		Montant brut	Amort et dépréciation	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE	***Immobilisations incorporelles***			-	
	Frais d'établissement	42 290,03	42 290,03	-	-
	Frais de recherche et de développement			-	
	Donations temporaires d'usufruit			-	
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	910,00	696,82	213,18	516,51
	Autres immobilisations incorporelles			-	
	Immobilisations incorporelles en cours			-	
	Avances et acomptes			-	
				-	
	Immobilisations corporelles			-	
	Terrains			-	
	Constructions			-	
	Installations techniques, matériels et outillage	130 531,04	110 593,90	19 937,14	18 824,76
	Autres immobilisations corporelles	582 039,12	384 581,91	197 457,21	115 892,21
	Immobilisations corporelles en cours			-	
	Avances et acomptes			-	
				-	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	
	Immobilisation affectées, concédées ou mise à disposition			-	
				-	
	Immobilisations financières			-	
	Participations et créances rattachées à des participations			-	
	Autres titres immobilisés	5,00		5,00	5,00
	Prêts			-	
	Autres immobilisations financières	21 168,36		21 168,36	13 838,71
				-	
	TOTAL I =	**776 943,55**	**538 162,66**	**238 780,89**	**149 077,19**
	Comptes de liaison (1)			-	
	TOTAL II =	**-**	**-**	**-**	**-**
ACTIF CIRCULANT	***Stocks et en-cours***			-	
	Stocks en-cours			-	
	Matières premières et fournitures	6 297,16		6 297,16	4 278,28
	Autres approvisionnements			-	
	En-cours de production (biens et services)			-	
	Produits (intermédiaires et finis et résiduels)			-	
	Marchandises			-	
	En voie d'acheminement, mise en dépôt ou donnés en consignation			-	
				-	
	Avances et acomptes versés sur commandes			-	
				-	
	Créances (2)			-	
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	91 754,12		91 754,12	42 296,74
	Créances reçues par legs ou donations			-	
	Autres créances	169 542,10		169 542,10	120 720,75
				-	
				-	
	Valeurs mobilières de placement			-	
	Instruments de trésorerie			-	
	Disponibilités	2 495 316,95		2 495 316,95	2 506 140,76
	Charges constatées d'avance	11 393,87		11 393,87	7 556,70
				-	
	TOTAL III =	**2 774 304,20**	**-**	**2 774 304,20**	**2 680 993,23**
	Frais d'émission d'emprunts IV =			**-**	
	Primes de remboursement des obligations/emprunts V =			**-**	
	Ecart de conversion (actif) VI =			**-**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	**3 551 247,75**	**538 162,66**	**3 013 085,09**	**2 830 070,42**

(1) un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement, entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.
(2) Dont à moins d'un an : …230 957,59… €……Dont à plus d'un an : ……30 338,63… €
(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 394-96 du CASF.

Nom de l'Etablissement : **Association Femmes consolidé**

	PASSIF	31 DECEMBRE 2023	31 DECEMBRE 2022
FONDS PROPRES	***Fonds propres/ Fonds associatifs***		
	Fonds propres / Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propes complémentaires	31 640,85	31 640,85
	Fonds propres / Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propes complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves indisponible		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Réserves des ESSMS sous gestion contrôlée (1068)		
	Excédents affectés à l'investissement	38 420,89	38 420,89
	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	31 244,90	31 244,90
	Réserves de compensation	751 582,33	706 075,70
	Réserves de compensation des charges d'amortissement	98 789,41	78 789,41
	Réserves diverses	804 586,46	638 084,31
	Autres		
	Report à nouveau		
	Report à nouveau hors ESSMS ou ESSMS hors gestion contrôlée (solde créditeur)	102 887,93	75 137,63
	Report à nouveau ESSMS sous gestion contrôlée (solde créditeur)		
	RAN effectué en application du b) du 1° de l'art R314-234 du CASF		
	RAN effectué en application du 1° du I de l'art R314-51 du CASF	380 180,46	262 971,42
	RAN affecté au financement de mesures d'exploitat° n'accroissant pas les charges d'exploitat° des exercices suivant celui auquel le résultat est affecté	5 421,27	5 421,27
	Autre RAN	93 832,96	93 832,96
	Report à nouveau ESMS sous gestion contrôlée (solde débiteur)		
	RAN ESSMS prises en charges		
	RAN ESSMS constitué de charges rejetées		
	RAN ESSMS dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée		
	Amortissements comptables excédentaires différés		
	Dépenses pour congés payés	- 133 027,20	- 116 271,19
	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article r314-45 du CASF	- 209 341,33	- 205 291,54
	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs		- 3 640,08
	Report à nouveau hors ESSMS ou ESSMS hors gestion contrôlée (solde débiteur)		
	Résultat (excédent ou déficit) sous contrôle de tiers financeurs		
	Résultat de l'exercice		
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	157 499,87	357 733,08
	SITUATION NETTE (sous total)	*2 153 718,80*	*1 994 149,61*
	Fonds propres consomptibles		
	Dotation consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Subventions d'équipement		
	Autres subventions d'investissement		
	Subvention d'investissement inscrites au compte de résultat		
	Provisions réglementées		
	Provisions réglementées pour la couverture du BFR	37 849,55	37 849,55
	Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
	Pour renouvellement des immobilisations		
	Pour investissement (participation des salariés)		
	Provisions réglementées relatives aux stocks		
	Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif		
	Amortissements dérogatoires		
	Provision spéciale de réevaluation		
	Plus-values réinvesties		
	Autres provisions réglementées		
	Pour produits financiers des ESSMS		
	Afférentes aux plus-values nettes d'actif		
	TOTAL I =	**2 191 568,35**	**2 031 999,16**
	Comptes de liaison		
	TOTAL II =	**-**	**-**
FONDS REPORTES ET DEDIES	***Fonds reportés et dédiés***		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur concours publics des ESSMS		
	Fonds dédiés à l'investissement		
	Fonds dédiés à l'exploitation		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	57 932,68	80 146,58
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	TOTAL III =	**57 932,68**	**80 146,58**
PROVISIONS	***Provisions***		
	Provisions pour risques	44 311,04	30 338,63
	Provisions pour charges	207 529,87	226 081,30
	TOTAL IV =	**251 840,91**	**256 419,93**
DETTES	***Dettes (3)***		
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 459,00	1 449,00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 967,10	7 118,31
	Redevables créditeurs	2 429,21	4 153,19
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	171 519,07	141 804,73
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes sociales et fiscales	328 368,77	306 722,04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes (5)		10,02
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	-	247,46
	TOTAL V =	**511 743,15**	**461 504,75**
	Ecart de conversion (passif)		
	TOTAL VI =	**-**	**-**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	**3 013 085,09**	**2 830 070,42**
		-	**-**

(1) Dont compte 1201 : ...307 856,93 €.....et compte 1291 : ……..: résultats sous contrôle de tiers financeurs
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : ……
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement
(4) Dont à plus d'un an : ……4 260 €……Dont à moins d'un an : ……167 259,07 €……
(5) Dont fonds des majeurs protégés : ……..……..

Nom de l'Etablissement : **Association Femmes consolidé**

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	2023	2022	ECART	PRODUITS	2023	2022	ECART
Charges d'exploitation	-	-		**Produits d'exploitation**	-	-	
	-	-	-	**Cotisations**	-	-	-
Achats de marchandises	-	-	-	**Ventes de biens et services**	-	-	-
Variation de stock de marchandises	-	-	-	Ventes de biens	-	-	-
Achats de matières premières et fournitures	105 225,16	98 865,57	6 359,59	*ventes de dons en nature*	-	-	-
Variation de stock de matières premières et fournitures	- 2 018,88	918,26	- 2 937,14	*ventes de biens relatives aux activités ESSMS*	159 208,25	144 651,30	**14 556,95**
Achats d'autres approvisionnements	-	-	-		-	-	-
Variation de stock d'autres approvisionnement	-	-	-	Ventes de prestations de service	-	-	-
Achats non stockés de matières et fournitures	273 297,46	230 237,55	43 059,91	*parrainages*	-	-	-
	-	-	-	*ventes de prestations relatives aux activités ESSMS*	175 000,54	157 899,59	**17 100,95**
Charges externes	633 022,10	568 445,57	64 576,53	**Produits de tiers financeurs**	-	-	-
Aides financières	-	-	-	Concours publics (Contributions financières des autorités de tarification relatives aux ESSMS	2 381 858,48	2 291 519,00	**90 339,48**
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	Subventions d'exploitation	601 786,22	584 529,44	**17 256,78**
sur rémunérations	134 462,73	112 501,05	21 961,68	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	-	-	-
autres	1 477,51	1 296,95	180,56	Ressources liées à la générosité du public	-	-	-
Salaires et traitements	1 540 653,25	1 374 568,40	166 084,85	*Dons manuels*	-	-	-
Charges sociales	580 939,21	513 410,74	67 528,47	*Mécénats*	-	-	-
	-	-	-	*Legs, donations et assurances-vie*	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	-	Contributions financières	-	-	-
Dotations aux amortissements des immobilisations	50 900,84	40 560,32	10 340,52	**Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges**	158 224,99	120 025,21	**38 199,78**
	-	-	-	**Utilisations des fonds dédiés**	32 213,90	28 119,42	**4 094,48**
Dotations aux dépréciations et aux provisions :	-	-	-	**Autres produits**	-	-	-
pour charges d'exploitation	32 677,24	1 802,87	30 874,37	Cotisations	-	-	-
pour immobilisations	-	-	-	Dons manuels	-	-	-
sur actif circulant	2 607,99	685,72	1 922,27	Mécénats	-	-	-
	-	-	-	Legs et donations	-	-	-
Reports en fonds dédiés	10 000,00	22 161,00	- 12 161,00	Contributions financières reçues	-	-	-
Autres charges	-	-	-	Versement des fondateurs	-	-	-
Aides financières	-	-	-	Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat	-	-	-
Autres charges	17 806,59	11 179,58	6 627,01	Autres produits	5 183,07	59,44	**5 123,63**
	-	-	-		-	-	-
TOTAL II :	**3 381 051,20**	**2 976 633,58**	**404 417,62**	**TOTAL I :**	**3 513 475,45**	**3 326 803,40**	**186 672,05**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II) *(excédent)*	***132 424,25***	***350 169,82***	-	***1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)*** *(déficit)*	-	-	***217 745,57***
Charges financières	-	-		**Produits financiers**	-	-	
	-	-	-		-	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-	-	De participation	24 745,89	12 326,50	12 419,39
Intérêts et charges assimilées	-	-	-	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Différences négatives de change	-	-	-	Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-	-	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-	-
	-	-	-	Différences positives de change	-	-	-
	-	-	-	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
	-	-	-		-	-	-
	-	-	-		-	-	-
TOTAL IV :	-	-	-	**TOTAL III :**	**24 745,89**	**12 326,50**	**12 419,39**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV) *(excédent)*	***24 745,89***	***12 326,50***	***12 419,39***	***2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)*** *(déficit)*	-	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV) *(excédent)*	***157 170,14***	***362 496,32***	-	***3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)*** *(déficit)*	-	-	***205 326,18***
Charges exceptionnelles	-	-		**Produits exceptionnels**	-	-	
	-	-	-		-	-	-
Sur opérations de gestion	-	-	-	**Sur opérations de gestion**	-	-	-
Exercice courant	944,97	3 632,21	- 2 687,24	Exercice courant	107,46	800,90	- 693,44
Exercices antérieurs	66,58	2 173,29	- 2 106,71	Exercices antérieurs	8 518,23	3 101,36	5 416,87
Sur opérations en capital	-	-	-	**Sur opérations en capital**	10 737,00	-	10 737,00
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	-	**Reprise sur provisions**	-	-	-
DAP réglementées destinées à la couverture du BFR	-	-	-	Reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du BFR	-	-	-
DAP réglementées pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisation	-	-	-
DAP réglementées des plus-values nettes d'actif	-	-	-	Reprises sur provisions réglementées des plus-values nettes d'actif	-	-	-
dotations aux autres provisions réglementées	-	-	-	Reprises sur autres provisions réglementées	-	-	-
pour risques et charges d'exceptionnelles	13 972,41	-	13 972,41	pour risques et charges d'exceptionnelles	-	-	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	-	-		-	-	-
	-	-	-		-	-	-
	-	-	-		-	-	-
TOTAL VI :	**14 983,96**	**5 805,50**	**9 178,46**	**TOTAL V :**	**19 362,69**	**3 902,26**	**15 460,43**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI) *(excédent)*	***4 378,73***	-	***6 281,97***	***4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)*** *(déficit)*	-	***1 903,24***	-
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-	-		-	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 049,00	2 860,00	1 189,00		-	-	-
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**3 400 084,16**	**2 985 299,08**	**414 785,08**	**Total des produits (I + III + V)**	**3 557 584,03**	**3 343 032,16**	**214 551,87**
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	**157 499,87**	**357 733,08**	-	**RESULTAT DEBITEUR = Déficit**	-	-	**200 233,21**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-		**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**	-	-	
Secours en nature	-	-	-	Dons en nature	-	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	**7 161,10**	**7 090,20**	**70,90**	Prestations en nature	**7 161,10**	**7 090,20**	**70,90**
Prestations en nature	-	-	-	Bénévolat	**3 688,33**	**2 150,86**	**1 537,47**
Personnel bénévole	**3 688,33**	**2 150,86**	**1 537,47**		-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**3 568 433,46**	**3 352 273,22**	**416 393,45**	**TOTAL GENERAL (I + II + III)**	**3 568 433,46**	**3 352 273,22**	**416 393,45**

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos au 31/12/2022 avait une durée de 12 mois pour l'ensemble des établissements.

Le total du bilan de l'exercice, avant affectation du résultat, est de 3 013 085.09 €

Le résultat net comptable est un excédent de 157 499.87 €.

Les informations communiquées, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/06/2024 par la Directrice Administrative et Financière et les dirigeants.

Objet social

L'objet social de notre association est décrit ainsi dans les statuts :

« Indépendante de tout parti politique, l'association :

- *regroupe des femmes militantes,*
- *lutte en faveur des droits des femmes pour une société laïque et égalitaire (contraception, avortement, libre disposition de son corps, égalité dans le monde du travail, représentativité dans la vie politique),*
- *lutte contre les violences physiques, sexuelles et morales exercées contre les femmes, la prostitution subie ou forcée, le harcèlement sexuel, l'usage sexiste de l'image de la femme, la ségrégation scolaire.*
- *gère des établissements d'accueil et d'hébergement pour permettre à des femmes en situation de rupture, d'isolement, de danger physique et moral de retrouver un équilibre et de se prendre en charge. En ce sens, l'Association Femmes accueille de manière inconditionnelle les femmes qui en font la demande. »*

Nature et périmètre

des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités réalisées durant l'exercice au sein de l'association relève du secteur social et médico-social : de l'Accueil, Hébergement et Insertion (AHI), des personnes vulnérables, de l'aide sociale à l'enfance et du parcours de soin. L'activité des établissements et services que l'Association Femmes gère peut-être résumée ainsi :

- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour femmes *(44 places dont 14 places d'urgence)*
- Centre Parental Cherbourg *(27 places)*
- Centre Parental Siant Lô*(13 places)*
- Lits Halte Soins Santé pour femmes *(6 places + dispositif Hors les Murs)*
- Appartements de Coordination Thérapeutique pour femmes *(5 appartements + 8 appartements en dispositif Hors les Murs)*
- Service Logement *(10 ALT et 12 suivis AVDL)*
- Service pour les femmes Victimes de Violences Intra Familiale *(12 places réparties en 8 places d'urgence et 4 ALT)*
- Atelier d'Adaptation à la Vie Active dans la restauration
- Maison Relais *(27 places)*
- Service d'accueil et d'écoute sans hébergement pour toutes les femmes

L'ensemble de ces activités est regroupé dans le département de la Manche, plus précisément dans le nord cotentin.

Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines :

Le personnel exerçant au sein de l'association est dit pluridisciplinaire. Il regroupe une direction, des agents administratifs, des travailleurs sociaux, du personnel médical et des agents de service. L'ensemble du personnel est sous Contrat à Durée Indéterminée.

- Autres moyens/dépenses engagées :
    - Formation : formation en lien avec les activités de l'entité pris en charge par l'OPCO ou non.
    - Locaux : Location de locaux à Cherbourg en Cotentin et à Saint Lô (dans les locaux du Bon Sauveur) pour exercer et gérer les diverses activités.

Principes et méthodes comptables

- ***Principes généraux***

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A compter du 1er janvier 2020 ; le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts.

Les comptes annuels de notre association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et du règlement ANC 2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Etat des provisions

Provision pour risques

Depuis 2017, une provision pour risques, à hauteur de 15 000 €, est présente dans les comptes pour faire face à la créance de l'Etat envers le CHRS suite au passage d'un financement de prix de journée à un financement en Dotation Globale de Financement (DGF). En 2019, un complément de provision a été comptabilisé afin de couvrir le risque à 100% ; la provision pour risque s'élève donc à 30 338.63 €.

En 2023, une provision pour risque de 13 972.41 € a été dotée pour faire face à la mise en conformité du droit français avec le droit européen concernant avec la loi sur l'acquisition de congés payés en cas de maladie.

Provision pour charges

Une provision pour charges relative aux dépenses liées aux départs en retraite apparait dans les comptes.

Sur l'exercice 2023, une dotation de 32 677.24 € et une reprise de 54 516.88 € ont été comptabilisées pour faire face aux futures dépenses liées aux départs en retraite.

Deux départs en retraite ont été opérés cette année.

Fonds dédiés

Sur l'exercice 2023, des fonds dédiés ont été dotés pour un montant de 10 000.00 € et repris pour 32 213.90 €. Le total des fonds dédiés au 31/12/2023 s'élève donc à 57 932.68 €.

Tableau des engagements retraite au 31/12/2023

ETABLISSEMENTS	PROVISION TOTALE	PROVISION AU 01/01/2023	COMPTE 158800		PROVISION AU 31/12/2023
			Dotation	Reprise	
CHRS	58 865,87	54 009,41	4 856,46		58 865,87
BE	-	-			-
MP	102 042,35	131 465,42	14 829,81	44 252,88	102 042,35
CP	3 477,45		3 477,45		3 477,45
LHSS	14 769,64	16 697,92	2 497,74	4 426,02	14 769,64
SL	-	198,84		198,84	-
AAVA	4 693,41	3 637,88	1 055,53		4 693,41
SIEGE	-	-			-
ACT	7 180,54	7 168,58	1 257,49	1 245,53	7 180,54
VIF	3 738,84	-	3 738,84		3 738,84
MR	12 761,77	10 833,93	1 927,84		12 761,77
CONSOLIDATION		0,01			0,01
TOTAL	**207 529,87**	**224 011,99**	**33 641,16**	**50 123,27**	**207 529,88**

Etat des stocks

La méthode comptable adoptée pour évaluer les stocks est le coût d'achat selon la méthode du premier entré premier sortie.

Valeur comptable globale des stocks est de 6 297.16 €.

Rémunération des dirigeants

Le montant de la rémunération globale des plus hauts cadres dirigeants n'est pas communiqué car il conduirait indirectement à mentionner des rémunérations individuelles.

Effectif employé pendant l'exercice

Au cours de l'année 2023, l'effectif moyen employé par catégorie se présente ainsi :

CATEGORIE	EFFECTIF MOYEN
Cadre	10
Employé	44
Ouvrier	2

Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Le montant des charges exceptionnelles sur l'exercice 2023 sont insignifiantes.

Quant aux produits exceptionnels, ils se détaillent principalement ainsi :

- Indemnisation de l'assurance d'un véhicule accidenté sur l'année (10.7 k€),
- Crédit Non Reconductible relatif à la revalorisation du point d'indice pour l'année 2022 (7.7 k€).

Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Notre association a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :

- **Bénévolat des membres de l'Association Femmes lors des diverses réunions (conseil d'administration, réunion générale, comité de pilotage divers, réunion de financeurs) et à la participation aux Conseil de Vie Sociale (CVS) ainsi qu'aux activités des établissements et pour la vie associative.**

  Sur l'exercice 2023, l'ensemble de ces participations représente 215 h. Le SMIC moyen annuel horaire chargé a été appliqué pour obtenir une valorisation annuelle du bénévolat de 3 688.33 €.

- **Mise à disposition gratuite de bien par la Ville de Cherbourg en Cotentin pour le service La Belle Échappée.**

Les biens mis à disposition pour ce service sont principalement : un local meublé aménagé en bureau et les prestations annexes comme les charges dites locatives, le nettoyage des locaux, … et l'accès à du matériel bureautique (photocopieur…). Un loyer d'environ 596.76 € par mois incluant l'ensemble des prestations a été estimé pour une durée de 12 mois sur l'exercice 2023.

Faits majeurs

Les principaux faits majeurs sur l'exercice 2023 sont :

- Passage des 2 places VIF urgence en DGF du CHRS Louise Michel à compter du 01/01/2023.

- Création de 8 places d'urgence VIF à compter du 1er août 2023 soit 40.4 k€ de subvention supplémentaire.

- Création de 4 places ALT VIF à compter du 1er août 2023 soit 12.2 k€ de subvention supplémentaire, financée à la place.

- Autorisation d'ouverture d'un Centre Parental dans le Centre Manche à compter du 1er septembre 2023, avec un financement au prix de journée autorisé à réception du procès-verbal de la visite de conformité soit le 13 novembre 2023.

- Augmentation du taux de rendement des produits financiers soit une augmentation de 12 k€.

- Subvention supplémentaire sur le dispositif AAVA octroyée en toute fin d'année 2023 pour 15 k€.

Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas de faits majeurs postérieurs à la clôture hormis une baisse de Dotation Globale de Fonctionnement annoncé par l'État pour le CHRS Louis Michel.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'association à la date de l'arrêté des comptes le 13 juin 2024, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause. »

1.0. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
RUBRIQUES (a)	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles	-			-
- Frais d'établissement	28 250,03	-	-	28 250,03
- Frais d'évaluation	14 040,00	-	-	14 040,00
- Logiciel	910,00	-	-	910,00
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
- Matériels	123 423,33	9 846,81	2 873,20	130 396,94
- Agencements et aménagements du matériels	134,10	-	-	134,10
- Installation générale, agencement, aménagements divers	57 689,23	745,08	-	58 434,31
- Matériel de transport	165 372,35	72 102,98	13 363,00	224 112,33
- Matériel de bureau et informatique	66 136,72	22 460,03	1 733,00	86 863,75
- Mobilier	188 216,11	28 902,59	4 489,97	212 628,73
	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
- Titres immobilisés	5,00	-	-	5,00
- Dépôt de garantie-caution versée	13 838,71	8 833,02	1 503,37	21 168,36
	-	-	-	-
	-	-	-	-
		-	-	
TOTAL	**658 015,58**	**142 890,51**	**23 962,54**	**776 943,55**

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.
(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]
(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

2.0. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
RUBRIQUES (a)	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
- Frais d'établissement	28 250,03	-	-	28 250,03
- Frais d'évaluation	14 040,00	-	-	14 040,00
- Logiciel	393,49	303,33	-	696,82
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
- Matériels	104 598,57	8 734,43	2 873,20	110 459,80
- Agencements et aménagements du matériels	134,10	-	-	134,10
- Installation générale, agencement, aménagements divers	22 649,85	10 391,28	-	33 041,13
- Matériel de transport	112 764,38	17 940,93	13 363,00	117 342,31
- Matériel de bureau et informatique	56 113,25	5 700,91	1 733,00	60 081,16
- Mobilier	169 994,72	8 612,56	4 489,97	174 117,31
	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
- Titres immobilisés	-	-	-	-
- Dépôt de garantie-caution versée	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
		-	-	
TOTAL	**508 938,39**	**51 683,44**	**22 459,17**	**538 162,66**

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c)Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

2.2. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

I. Cadre général

RUBRIQUES (a)	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	MODE D'AMORTISSEMENT	DUREE D'AMORTISSEMENT	TAUX D'AMORTISSEMENT	POSTE DU COMPTE DE RESULTAT POUR LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS
Immobilisations incorporelles	-	-	-				
- Frais d'établissement	28 250,03	28 250,03	-	LINEAIRE			
- Frais d'évaluation	14 040,00	14 040,00	-	LINEAIRE	1 an	100%	COMPTE 681000
- Logiciel	910,00	696,82	213,18	LINEAIRE	3 ans	33,33%	COMPTE 681000
	-	-	-				
	-	-	-				
Immobilisations corporelles	-	-	-				
- Matériels	130 396,94	110 459,80	19 937,14	LINEAIRE	5 ans - 3 ans - 1 an	20%-33,33%-100%	COMPTE 681000
- Agencements et aménagements du matériels	134,10	134,10	- 0,00	LINEAIRE	5 ans	20%	COMPTE 681000
- Installation générale, agencement, aménagements divers	58 434,31	33 041,13	25 393,18	LINEAIRE	5 ans	20%	COMPTE 681000
- Matériel de transport	224 112,33	117 342,31	106 770,02	LINEAIRE	7 ans - 6 ans - 5 ans - 1 an	14,29%-16,67%-20%-100%	COMPTE 681000
- Matériel de bureau et informatique	86 863,75	60 081,16	26 782,59	LINEAIRE	10 ans - 5 ans - 3 ans	10%-20%-33,33%	COMPTE 681000
- Mobilier	212 628,73	174 117,31	38 511,42	LINEAIRE	10 ans - 5 ans - 3 ans - 1 an	10%-20%-33,33%-100%	COMPTE 681000
	-	-	-				
Immobilisations financières	-	-	-		-	-	-
- Titres immobilisés	5,00	-	5,00	AUCUN			
- Dépôt de garantie-caution versée	21 168,36	-	21 168,36	AUCUN			
TOTAL	**776 943,55**	**538 162,66**	**238 780,89**				**-**

-

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

2.3. TABLEAU DES DEPRECIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
RUBRIQUES (a)	DEPRECIATIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE	DEPRECIATIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
				-
				-
				-
				-
				-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
				-
				-
				-
				-
				-
Immobilisations financières	-	-	-	-
				-
				-
				-
				-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

(a) A développer si nécessaire.
(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin.
(c)Le montant des dépréciations à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

3. à 5. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

(1)(2) (3) (3) (3)

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	**31 640,85**							**31 640,85**
Fonds propres avec droit de reprise	**-**							**-**
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	**-**							**-**
Ecarts de réévaluation	**-**							**-**
Réserves	**1 492 615,21**	232 008,78						**1 724 623,99**
Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	*1 443 056,80*	*203 763,82*						*1 646 820,62*
Report à nouveau ESSMS hors gestion contrôlée	**75 137,63**			27 750,30				**102 887,93**
RAN Résultat sous contrôle de tiers financeurs	**262 971,42**	144 262,89		235 917,57		262 971,42		**380 180,46**
Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	*262 971,42*	*144 262,89*		*235 917,57*		*262 971,42*		*380 180,46*
RAN Excédent affecté financement d'exploitation	**5 421,27**							**5 421,27**
Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	*5 421,27*							*5 421,27*
Autre RAN sous gestion contrôlée	**93 832,96**							**93 832,96**
Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	*93 832,96*							*93 832,96*
RAN dépenses non opposables aux tiers financeurs CP	**- 116 271,20**			- 16 756,01				**- 133 027,21**
Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	*- 116 271,20*			*- 16 756,01*				*- 133 027,21*
RAN dépenses non opposables aux tiers financeurs RETRAITE	**- 205 291,54**			- 4 049,79				**- 209 341,33**
Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	*- 27 750,30*			*- 181 591,03*				*- 209 341,33*
RAN dépenses non opposables aux tiers financeurs AUTRES	**- 3 640,08**					- 3 640,08		**-**
Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	*- 3 640,08*					*- 3 640,08*		*-*
Excédent ou déficit de l'exercice	**357 733,08**			157 499,87		357 733,08		**157 499,87**
Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	*307 856,93*			*108 036,93*		*307 856,93*		*108 036,93*
Fonds propres de la totalité des Fondations abritées	**-**							**-**
Situation nette	***1 994 149,60***	***376 271,67***	***-***	***400 361,94***	***-***	***617 064,42***	***-***	***2 153 718,79***
Fonds propres consomptibles	**-**							**-**
	-							**-**
Subventions d'investissement	**-**							**-**
Provisions règlementées	**37 849,55**							**37 849,55**
TOTAL	**2 031 999,15**	**376 271,67**	**-**	**400 361,94**	**-**	**617 064,42**	**-**	**2 191 568,34**

(1) Pour 1er ex application de l'ANC 2018-06 : guide de l'annexe de l'OEC propose un tableau reprenant les lignes des fonds propres N-1 et N

(2) Le cas échéant informations sur autres fonds propres : nature, caractéristiques détaillées de chaque émission de titres associatifs

(3) colonnes "Dont Générosité du public" à ne servir que pour les entités qui font appel à la générosité publique

VRAI check

6.0. TABLEAU DES PROVISIONS ET FONDS DEDIES

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
RUBRIQUES (a)	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées pour la couverture du BFR	37 849,55	-	-	37 849,55
Provisions réglementées relatives aux immobilisations	-	-	-	-
Pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Pour investissement (participation des salariés)	-	-	-	-
Provisions réglementées relatives aux stocks	-	-	-	-
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Provision spéciale de réevaluation	-	-	-	-
Plus-values réinvesties	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
Pour produits financiers des ESSMS	-	-	-	-
Afférentes aux plus-values nettes d'actif	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-	-	-
Fonds dédiés sur concours publics des ESSMS	-	-	-	-
Fonds dédiés à l'investissement	-	-	-	-
Fonds dédiés à l'exploitation	-	-	-	-
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	80 146,58	10 000,00	32 213,90	57 932,68
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	-	-	-	-
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Provisions pour risques	30 338,63	13 972,41	-	44 311,04
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Provisions pour charges	226 081,30	33 641,16	52 192,59	207 529,87
	-	-	-	-
		-	-	-
TOTAL	**374 416,06**	**57 613,57**	**84 406,49**	**347 623,14**

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).
(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].
(c)Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

7.0. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances (a)		Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
	TOTAL		
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations		-	-
Prêts (1)		-	-
Autres		-	-
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	91 754,12	91 754,12	-
		-	
		-	
Autres	169 542,09	139 203,46	30 338,63
		-	
		-	
Capital souscrit - appelé, non versé	-	-	-
		-	
		-	
Charges constatées d'avance (b)	11 393,87	11 393,87	-
		-	
TOTAL	**272 690,08**	**242 351,45**	**30 338,63**
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

7.1. ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Produits à recevoir	
	TOTAL
Immobilisations financières	-
Clients et comptes rattachés	351,49
Autres créances	89 142,08
Disponibilités	9 221,92
TOTAL	**98 715,49**

8.0. ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Dettes (b)		Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
	TOTAL			
Emprunts obligataires convertibles (2)	-			
	-			
Autres emprunts obligataires (2)	-			
	-			
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit	-			
dont :	-			
- à 2 ans au maximum à l'origine	-			
- à plus de 2 ans à l'origine	-	-		
	-	-		
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	1 459,00	1 459,00		
	-	-		
Avances et acomptes recus sur commandes en cours	7 967,10	7 967,10		
	-	-		
Redevables créditeurs	2 429,21	2 429,21		
	-	-		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	171 519,07	171 519,07	-	-
	-	-		
Dettes fiscales et sociales	328 368,77	328 368,77		
	-	-		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-		
	-	-		
Autres dettes (3)	-	-		
	-	-		
Produits constatés d'avance	-	-		
	-			
TOTAL	**511 743,15**	**511 743,15**	**-**	**-**
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont … envers les associés (indication du poste concerné)				

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

8.1. ETAT DES CHARGES A PAYER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Charges à payer	
	TOTAL
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Redevables créditeur	2 429,21
Fournisseurs	9 593,98
Dettes fiscales et sociales	173 640,50
Autres dettes	-
TOTAL	**185 663,69**

9.0. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brutte	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3).											
1. Filiales (à détailler) (+ de 50 % du capital détenu par la société).	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	...
2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société).	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	...
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1. Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales françaises (ensemble)				-	-	-	-			-	...
b. Filiales étrangères (ensemble) (4)				-	-	-	-			-	...
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				-	-	-	-			-	...
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				-	-	-	-			-	...

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre le franc métropolitain et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En francs français, puis en euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

10.0. TABLEAU DU PORTEFEUILLE DES SICAP ET FCP

Valeur estimative du portefeuille des SICAV ET FCP

Exercice / Décomposition de la valeur estimative	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées						
- au coût de revient	-	-	-	-	-	-
- au cours de bourse	-	-	-	-	-	-
- d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
- d'après la situation nette réestimée	-	-	-	-	-	-
- d'après une valeur de rendement ou de rentabilité	-	-	-	-	-	-
- d'après d'autres méthodes (à préciser)	-	-	-	-	-	-
Valeur estimative du portefeuille	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

10.1. TABLEAU DU PORTEFEUILLE DES SICAV ET FCP

Variation de la valeur du portefeuille des SICAV ET FCP

Valeur du portefeuille / **Mouvements de l'exercice**	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	-	-
Acquisition de l'exercice	-	-
Cession de l'exercice (en prix de vente)		
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		
- acquis dans l'exercice	-	-
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	-	-
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice		
- sur titres acquis antérieurement		-
		-
Autres mouvements comptables (à préciser)	-	
Montant à la clôture de l'exercice	**-**	**-**